Nations Unies E/cn.5/2019/NGO/39



Conseil économique et social

Distr. générale 8 novembre 2018 Français

Original: anglais

Commission du développement social

Cinquante-septième session

11-21 février 2019

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale

Déclaration présentée par Society of Catholic Medical Missionaries, la Casa Generalizia della Società del Sacro Cuore, la Compagnie des Filles de la charité de Saint-Vincent de Paul, la Congrégation de la Mission, la Dominican Leadership Conference, International Presentation Association, Partnership for Global Justice, Passionists International, les Religieuses du Sacré-Cœur de Marie, les Sœurs enseignantes de Notre-Dame, Sisters of Charity Federation, les Sœurs de Notre-Dame de Namur, Society of Catholic Medical Missionaries, UNANIMA International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

^{*} La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





Déclaration

Financer l'égalité : augmenter les recettes pour la protection sociale et les dépenses en la matière

Les objectifs de développement durable définissent l'inégalité comme un phénomène multidimensionnel dont les causes et les effets sont non seulement économiques mais également sociaux, environnementaux et politiques. Ils reconnaissent que l'inégalité se traduit par des disparités en ce qui concerne les chances, la sécurité et la santé, le niveau d'influence et de revenu, et la richesse matérielle. Chaque objectif renferme un récit de l'inégalité entre ceux qui rêvent de le voir se réaliser et ceux qui l'ont déjà atteint.

Le monde entier est ravagé par l'élargissement de la catégorie des travailleurs pauvres parallèlement à la croissance de l'extrême richesse d'un nombre toujours plus réduit d'individus. Ce phénomène révèle un modèle de croissance économique défectueux, qui « crée » de la richesse tout en aggravant les inégalités.

De nombreux gouvernements continuent de contribuer au creusement des inégalités en exonérant de taxes les plus riches et non les 40 % de la population les plus pauvres. La baisse spectaculaire de la richesse publique et l'augmentation simultanée et tout aussi forte de la richesse privée sont deux grandes conséquences de cette évolution de la politique budgétaire de la quasi-totalité des pays depuis 1980 (Laboratoire sur les inégalités mondiales, 2018). Ces dernières années, les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni ont tout simplement épuisé leur capital public et se sont endettés, alors que ces deux nations font partie des plus riches du monde en matière de richesse privée.

D'après de nombreux économistes, les inégalités de richesse sont inévitables. Cependant, comme le professeur Jan Tobochnik l'affirme, ce n'est pas uniquement le mode d'imposition qui compte, mais également la façon dont les recettes sont redistribuées. Depuis plusieurs décennies, les autorités publiques allouent une part sans cesse croissante de leurs recettes fiscales aux dépenses militaires tout en réduisant fortement les crédits budgétaires consacrés à la protection sociale des plus vulnérables. Une plus grande part des recettes publiques doit être affectée aux dépenses sociales si l'on veut faire reculer les inégalités sociales.

La fiscalité et l'augmentation des dépenses sociales ne suffiront pas à couvrir à elles seules les besoins des pays les plus défavorisés en matière de protection sociale. D'après le rapport de 2018 de l'Overseas Development Institute sur le financement de l'élimination de l'extrême pauvreté, 29 États Membres de l'ONU ne disposeraient pas des recettes suffisantes pour couvrir ne serait-ce que 50 % de leurs besoins en matière de protection sociale, même s'ils restructuraient leur régime fiscal afin de maximiser les recettes fiscales. Il faut donc s'en remettre aux États qui enregistrent les plus grands excédents en matière de richesse monétaire dans le système commercial mondial actuel et compter qu'ils investiront de manière plus stratégique et efficace dans les États où les écarts entre recettes fiscales et besoins de protection sont les plus importants.

Dans ce contexte de creusement des disparités, nous appelons de nos vœux une ère de redistribution des richesses au moyen de réformes dans les domaines de la fiscalité, des dépenses sociales publiques et de l'aide publique au développement (APD).

 L'imposition progressive, qui fait peser une charge fiscale plus élevée sur les entreprises et les plus riches que sur les plus pauvres afin de redistribuer les ressources au sein de la société et d'assurer le financement des services publics,

2/4 18-18924

est un outil essentiel pour les gouvernements qui s'engagent à réduire les inégalités.

- Il est prouvé que les dépenses sociales consacrées à des services publics tels que l'éducation, la santé et la protection sociale ont de fortes incidences sur le recul des inégalités, en particulier chez les femmes et les filles les plus pauvres, qui sont le plus tributaires de ces services.
- L'APD est essentielle à la réalisation des besoins en matière de protection sociale dans de nombreux pays. Elle ne peut cependant y parvenir que si elle est allouée aux États qui ont de toute évidence le plus de besoins de cet ordre et assignée à des dépenses concernant des services publics.

Bien que l'on prenne de plus en plus conscience de ces problèmes mondiaux et de leurs solutions, la volonté et l'action politiques font défaut. Compte tenu de l'urgence de la situation, de meilleures politiques visant à réduire les inégalités, au moyen de crédits budgétaires, sont indispensables. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour suivre les avancées dans la réduction des inégalités.

Une action intéressante en matière de politique de réduction des inégalités est la politique de l'Écosse, appelée « Fairer Scotland Duty », qui impose à tous les organismes publics de « tenir dûment compte » de la manière dont ils peuvent réduire les inégalités de résultats induites par des handicaps socioéconomiques. En vertu de la loi qui instaure cette politique, Health Scotland évalue les incidences des inégalités sur la santé avant d'apporter des modifications à la politique de santé.

En Inde, dans le cadre du projet de renforcement intégré de la protection sociale de l'État du Bihar, plusieurs nouveaux régimes de prestations sociales sont actuellement mis en place et développés en vue d'atteindre ceux qui étaient exclus des régimes précédents, tels les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes vivant dans des zones reculées ou les travailleurs du secteur informel. Ce projet devrait également comprendre la création d'un système de suivi des prestations sociales qui améliorerait la collecte de données en matière de couverture des services sociaux et éclairerait l'établissement des futurs budgets et programmes en la matière.

En Afrique de l'Est, les effets des changements climatiques sur les communautés, essentiellement agricoles, et l'urbanisation rapide qui en découle déjà sont deux des préoccupations majeures à l'horizon en matière de protection sociale. L'Éthiopie et la Tanzanie ont commencé à relever ces défis en lançant de grands programmes de travaux publics qui non seulement créent des revenus pour la population de la région en âge de travailler, dont le nombre ne cesse de croître, mais qui soutiennent également les efforts nationaux déployés en ce qui concerne l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation, les services sociaux, l'alimentation des élèves et le développement du jeune enfant. Si les régimes de protection sociale en Afrique de l'Est sont généralement axés sur l'atténuation de la pauvreté en milieu rural, les nations de la région étudient actuellement comment adapter et étendre les services sociaux à une population croissante de citadins pauvres. (OCDE, 2017, Social Protection in East Africa: Harnessing the Future)

Compte tenu de ces exemples, nous exhortons les États Membres à s'attaquer aux causes profondes et aux effets les plus préjudiciables des inégalités en remplaçant les politiques budgétaires actuelles qui ne favorisent que les élites par des politiques qui bénéficient aux pans marginalisés de la société.

Nous recommandons aux États Membres :

• D'utiliser des régimes d'imposition progressive qui renforcent les richesses publiques en mettant de plus en plus à contribution la richesse privée excessive des plus hauts revenus et de ceux qui détiennent le plus d'avoirs ;

18-18924 **3/4**

- De fixer des limites aux contributions qu'un individu peut verser pour la campagne d'un candidat à une élection ;
- De créer un organe fiscal mondial sous l'égide de l'ONU afin de combler les failles et de mettre un terme aux paradis fiscaux qui permettent la fraude fiscale et l'optimisation fiscale ;
- D'augmenter les investissements dans les services nationaux de protection sociale de façon à les diversifier et à les adapter aux besoins de ceux qui travaillent dans les secteurs formel et informel et dans les zones urbaines et rurales ;
- D'intégrer la préservation de la diversité biologique et l'atténuation des changements climatiques et les stratégies d'adaptation aux régimes de protection sociale eu égard au fait que les campagnes en faveur de ces thèmes se renforcent mutuellement, en particulier dans les communautés agricoles ;
- De mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (notamment les cibles 10.3 et 10.4), le Programme d'action d'Addis-Abeba (en particulier le paragraphe 41) et la Déclaration de Copenhague sur le développement social (en particulier l'engagement 8.c sur la mobilisation de l'appui des institutions de Bretton Woods à la mise en œuvre du développement social) en créant des dispositifs pour associer des groupes généralement défavorisés (par exemple les enfants, les migrants, les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées) à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation de programmes visant leur réalisation.
- D'intégrer les études d'impact de l'inégalité aux évaluations des politiques et programmes dans tous les domaines relevant de la compétence des autorités publiques (y compris la fiscalité, l'établissement du budget, le commerce, les élections et la protection sociale) afin de garantir que la réduction des disparités en ce qui concerne les revenus, l'alimentation, l'eau, la santé et l'éducation, à l'échelle nationale et internationale, soit reconnue comme étant une priorité intersectorielle;
- D'orienter l'APD vers les États où les écarts entre le maximum des recettes fiscales potentielles et les besoins en matière de protection sociale sont les plus grands et d'assigner ces fonds aux dépenses de protection sociale.

4/4 18-18924